

COMPTE RENDU DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil dix-sept, le huit juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de M. TURUBAN Marcel, Maire de Lézardrieux dans la salle du Conseil Municipal,

Date de la convocation : 02 juin 2017

Étaient présents : Marcel TURUBAN, Catherine LOCKWOOD, Thierry BUZULIER, Maryvonne LE BERRE, Marie-Claude ROYER, Patricia LE FICHOUX, Dominique GUEGO, Rémy TOULLIC, Camille GEFFROY, Michel LE GRAND, Corinne SCHUCHARD

Absents : Loïc GUILLOU, Marion SICOT, Annyvonne LE COQ, Armelle ANDRÉ

Absent excusé : Joël LE BIHAN,

Procurations : Loïc CORDON à Marcel TURUBAN
Chantal LE GRATIET à Marie-Claude ROYER

Nombre de conseillers : En exercice : 18 Présents : 11 Votants : 13

Secrétaire de séance : Camille GEFFROY

Était également présente : Sylvie BRIAND - Secrétaire Générale.

Arrivée de Mme Annyvonne LE COQ à 18h45

Nombre de conseillers : En exercice : 18 Présents : 12 Votants : 14

2017-06-01- ADOPTION DU PROCÈS -VERBAL DE LA SÉANCE DU 04 MAI 2017

Le procès-verbal de la séance du 04 mai dernier est adopté par 10 voix pour et une abstention (Camille GEFFROY) .

2017-06-02- ESPACE INTERGÉNÉRATIONNEL-CONSTRUCTION DU BOULODROME : CHOIX DES MISSIONS SPS ET CONTRÔLE TECHNIQUE

Rapporteur : M. le Maire

Dans le cadre de la réalisation de l'espace intergénérationnel, des missions SPS et de contrôle technique doivent être réalisées.

Une consultation a été lancée, les offres reçues en mairie.
Elles ont fait l'objet d'une analyse des offres présentée à la Commission Infrastructures – Urbanisme – Environnement le 1er juin 2017.

La Commission Infrastructures – Urbanisme – Environnement a étudié les offres suivantes concernant la mission SPS :

	Montant H.T.	Montant T.T.C.
DEKRA	2 340,00 €	2 808,00 €
SOCOTEC	2 197,00 €	2 636,40 €
CSPS MENGUY	1 190,00 €	1 428,00 €

La Commission Infrastructures – Urbanisme – Environnement a étudié les offres suivantes concernant la mission Contrôle Technique :

	Complément honoraires/mois d'intervention supplémentaire	Montant H.T.	Montant T.T.C.
DEKRA		2740,00 € (exploitation) +200,00 €(génie civil) 2940,00	3 528,00 €
SOCOTEC		3 540,00 €	4 248,00 €
APAVE	500,00 € H.T. /mois	3260,00 €	3912,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de suivre l'avis de la commission Infrastructures – Urbanisme – Environnement et :

- de retenir l'entreprise CSPS MENGUY pour un montant de 1 190,00 € HT soit 1 428,00 € T.T.C. concernant la mission SPS
- de retenir et l'entreprise DEKRA pour un montant de 2 940,00 € HT soit 3 528,00 € T.T.C. concernant la mission de Contrôle Technique
- d'autoriser le Maire à signer les marchés correspondants et tous documents se rapportant à ces décisions.

Arrivée de Annyvonne LE COQ à 18h45

2017-06-03- EXTENSION DE L'ASSAINISSEMENT KERMARQUER : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Rapporteur : M. le Maire

Lors de sa séance du 30 janvier dernier, les membres du Conseil Municipal ont décidé de vendre une parcelle constructible sise à Kermarquer, section C 1572 d'une superficie de 1 937 m².

La municipalité a divisé le terrain en 2 lots et sollicité des entreprises dans le cadre de l'extension du raccordement à l'assainissement collectif.

La Commission Infrastructures – Urbanisme – Environnement réunie le 1er juin 2017 a étudié les offres suivantes :

Extension -Assainissement – Terrains de Kermarquer		
	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Eurovia	11 388,00	13 665,60
Armor T.P.SAS	11 910,00	14 292,00
VEOLIA	16 176,79	19 412,15
SETAP	9 200,00	11 040,00

Montant en euros

Après avoir entendu l'avis de la commission Infrastructures – Urbanisme – Environnement qui propose de retenir l'entreprise SETAP pour un montant de 9 200,00 € H.T., le Conseil Municipal à l'unanimité décide de retenir l'entreprise SETAP pour un montant H.T. de 9 200,00 € soit 11 040,00 € T.T.C. afin de procéder aux travaux de raccordement et autorise le Maire à signer le devis correspondant.

2017-06-04- VENTE D'UNE BANDE DE TERRAIN DE 6 M² RUE DES ROITELETS

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle que lors de la séance du 5 juillet 2012, le Conseil Municipal avait décidé à la demande de Mme BERTHOU Yveline domiciliée 25 rue des Roitelets à LÉZARDRIEUX, de vendre la parcelle C 3000, d'une surface de 6m² moyennant 1€ symbolique afin de permettre l'alignement de sa propriété.

Cette opération n'avait pas abouti. Mme BERTHOU a vendu son terrain, et les futurs acquéreurs, M. et Mme FOUGERE David souhaitent acquérir cette parcelle de 6m².

La commission Infrastructures – Urbanisme – Environnement réunie le 1er juin 2017 propose de vendre cette parcelle au tarif de 2,00 € le m² à M. et Mme FOUGERE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité de :

- procéder à la vente de cette bande d'une surface de 6 m² moyennant 2,00 €/m². Tous les frais afférents à ce dossier, frais de notaire seront à la charge de M. et Mme FOUGERE David,
- donner l'autorisation à M. le Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier, et notamment l'acte de cession auprès de Maître GUILLOU, notaire à TRÉGUIER.

2017-06-05- RESTRUCTURATION DE LA RUE DE KERILIS : CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le résultat de la consultation réalisée dans le cadre de la maîtrise d'œuvre pour la restructuration de la rue de Kerilis.

Le 17 mai dernier, la commission d'ouverture des Plis s'est réunie et a examiné les 3 offres déposées en mairie:

	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>
B3I	8 562,00 €	10 274,00 €
QUARTA	6 325,00 €	7 590,00 €
A&T Ouest	6 850,00 €	8 220,00 €

Le 1er juin 2017, la commission Infrastructures – Urbanisme – Environnement a proposé au Conseil Municipal de retenir le bureau d'études QUARTA pour un montant de 6 325,00 € H.T. soit 7 590,00 € T.T.C.

Après avoir entendu la proposition de la commission Infrastructures – Urbanisme – Environnement, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

-d'établir un contrat de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'études QUARTA pour un montant de 6 325,00 € H.T. soit 7 590,00 € T.T.C.

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat ainsi que toutes les pièces se rapportant à son exécution.

2017-06-06- CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE : MISE A JOUR DU LINÉAIRE

Rapporteur : M. le Maire

Le Maire explique aux membres du conseil municipal que suite à la délibération du 30 janvier 2017 concernant le transfert dans le domaine public communal de voies privées du lotissement « Les Trois mâts du Trieux », il est nécessaire de réactualiser le linéaire de la voirie communale.

La voirie communale mesurait 36 025 m. Un acte de rétrocession pour un linéaire de 183 mètres au « lotissement les Trois Mâts du Trieux » a été publié à la conservation des hypothèques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'intégrer la voie des 3 Mâts du Trieux dans la voirie communale et valider le classement de la voirie communale comme suit :

Voies communales: 36 208 m

Chemins ruraux : 25 356 m

2017-09-07- LOTISSEMENT BEG TY MEUR : MODIFICATION DU BORNAGE

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal que les responsables du service environnement de Lannion-Trégor-Communauté ont signalé des difficultés de circulation avec le camion benne lors de la collecte des ordures ménagères dans le

lotissement Beg Ty Meur.

Afin de faciliter les manœuvres du camion benne, il est nécessaire de modifier le bornage des terrains situés section C 3141 et C 3143 dans ce lotissement. La commune propose d'acquérir 2m² sur chacune de ces parcelles et de procéder au redécoupage du lotissement.

Un acte doit à présent être rédigé et publié à la conservation des Hypothèques de Lannion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour établir ces actes et procéder à l'acquisition
 - d'une surface de 2 m² sur la parcelle C 3141 pour un montant de 80,00 € qui sera reversé à M. FEAT et Mme LE GALL,
 - d'une surface de 2 m² sur la parcelle C 3143 pour un montant de 120,00 € qui sera reversé à Mme EVEN Gisèle,
- sollicite auprès du Centre de Gestion des Côtes d'Armor - Unité Droits des sols/procédures administratives, une mise à disposition de personnel afin de rédiger l'acte d'acquisition en vue de leur publication à la Conservation des Hypothèques de Lannion, Les frais de rédaction des actes et leur publication seront pris en charge par la commune,
- donne tous pouvoirs au Maire pour authentifier les actes,
- désigne Mme LE BERRE Maryvonne, Adjoint au Maire, pour représenter la Commune lors de la signature des conventions authentifiées par M. le Maire.
- le bureau d'études QUARTA remboursera la commune des frais d'acquisition du terrain nécessaire pour faciliter les manoeuvres du camion de la déchèterie soit 200,00 €.

2017-06-08- CHAUFFAGE SALLE GEORGES BRASSENS : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE L.T.C. POUR LA RÉHABILITATION THERMIQUE DANS LE BÂTI PUBLIC EXISTANT

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire présente aux membres présents le devis estimatif relatif aux travaux d'économie d'énergie par le remplacement du chauffage à la salle Georges Brassens.

Le coût global de ces travaux est estimé à 19 907,00€ H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à solliciter l'aide de LANNION TREGOR AGGLOMERATION sous forme d'un fonds de concours de 25% du coût résiduel des travaux au titre des économies d'énergie.

2017-06-09- MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC : GIRATOIRE RUE DU PRIOLY, RUE DES ROITELETS

Rapporteur : M. le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'approuver le projet de travaux de maintenance de l'éclairage public au giratoire rue du Prioly et rue des Roitelets présenté par le syndicat Départementale d'Énergie des Côtes d'Armor pour un estimatif de 2 700,00 € (coût total des travaux majoré de 5% de frais de maîtrise d'œuvre).

« Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat d'Énergie, ce dernier bénéficiera du F.C.T.V.A. (fonds de compensation de la T.V.A.) et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60%, conformément au règlement financier, calculée sur le montant H.T. de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5% ».

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen de marché de travaux, auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois, selon que le Syndicat d'Énergie aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

2017-06-10 – INFORMATIONS DIVERSES

Corinne SCHUCHARD informe le Conseil Municipal qu'elle a assisté à une réunion publique dans le cadre de la proposition du gouvernement de supprimer un poste aux urgences de l'hôpital de Paimpol. La crainte est que ce ne soit que la 1ère pierre pour fermer le service des urgences. La prochaine réunion du comité de soutien se déroulera le lundi 19/06/2017 (soutien hôpital Paimpol). La mobilisation des élus et de toute la population doit être être à la hauteur de l'enjeu.

La séance est levée à 19 h20